

**PROCOLE  
SANITAIRE**  
**Reprise à partir du  
04 juin 2020**



**7 MAI 2020**

---

**Lycée Edgar Morin**

**Créé par : Rachel DESCHAMPS-MINEO**



---

# Définition du protocole de reprise possible à partir du 4 juin 2020

## Propos introductifs

Pour assurer la reprise progressive annoncée par Monsieur le Premier Ministre, Edouard Philippe, le protocole suivant devra être strictement respecté.

Ce protocole sera valide le temps de la crise sanitaire. Cette validité vaut jusqu'à ce que les mesures exceptionnelles décidées soient levées.

Ce protocole s'appuie sur les préconisations du conseil scientifique conformément à la note du conseil scientifique du 24/04/2020, sur les dispositions gouvernementales et sur le document de cadrage « protocole sanitaire national » rédigé par le ministère de l'éducation nationale en date du 01/05/2020.

Il vise à assurer la sécurité de tous les membres de la communauté éducative, des élèves et leurs familles.

Ce protocole sera présenté et commenté avec l'ensemble des équipes dans le cadre d'une première journée de rentrée professionnelle.

Le protocole national sera également mis à disposition de l'ensemble des personnels.

Rachel Deschamps-Minéo, Provisure



## Protocole du lycée Edgar Morin

Le présent protocole se donne pour objectif de caractériser les différents niveaux du cadrage à l'attention de tous les membres de la communauté éducative et des familles.

### Il repose sur les cinq principes généraux énoncés dans le protocole national :

- ✚ Le maintien de la distanciation physique
- ✚ L'application des gestes barrières
- ✚ La limitation du brassage des élèves
- ✚ L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels
- ✚ La communication, l'information et la formation

#### I) **LES CONDITIONS PREALABLES REQUISES A L'OUVERTURE DU LYCEE EDGAR MORIN.**

L'ouverture de l'établissement est conditionnée par le nombre de personnels présents permettant de respecter des conditions sanitaires strictes.

Pour chaque catégorie de personnels, un accueil est prévu pour assurer en amont la rentrée des élèves. Ces différents accueils professionnels seront réalisés dans des temps différents.

##### A) **La rentrée professionnelle des agents techniques**

#### **Les conditions de reprise**

- ✚ Avant la rentrée professionnelle, une évaluation précise du nombre de personnels en capacité de reprendre et capable d'assurer la désinfection quotidienne de l'établissement conformément aux préconisations du cadrage sanitaire National, sera effectuée.
- ✚ Les personnels sont invités à prendre leur température quotidiennement. Quand ils présentent des symptômes (fièvre, toux), ils devront rester chez eux. **L'EPLÉ se chargera d'effectuer des commandes de Thermomètres.**

#### La sécurité des agents :

- ✚ Les agents devront porter les EPI fournis par la Région Hauts de France.
- ✚ La formation des agents sera envisagée dès la reprise du travail et l'ensemble des gestes sera partagé. Des rappels réguliers seront effectués.
- ✚ L'accès au local des agents sera strictement réglementé : pas de regroupement dans le local des agents en début de journée : un planning d'accès est établi et des horaires

---

d'arrivée décalés mis en œuvre (1 arrivée toutes les 15 min) – cela vaut également pour le pour le départ.

- + Une pause déjeuner par rotation est mise en place
  - + L'accès à la salle des personnels sera strictement réglementé et les distances de sécurité devront être respectées. La taille de cette salle permet l'accès de 5 personnes à la fois. Au-delà de ce nombre, les personnels devront rester à l'extérieur.
- ➔ **Fiche ACTION 1 : Le rôle de l'agent chef technique dans la mise en œuvre du protocole**

L'organisation et réalisation des opérations de nettoyage

**CONDITIONS DETAILLEES DE NETTOYAGE des locaux selon le protocole national : Voir document en annexe 3.**

- + Les espaces à nettoyer prioritairement seront identifiés avec les équipes.
- + Une répartition des agents sera construite par entité de nettoyage. L'objectif est d'attribuer à chaque agent un espace selon un plan de zone distribué à chaque agent.
- + Chaque agent aura à sa disposition une Fiche Technique de travail avec le rappel des tâches quotidiennes à accomplir. Cette fiche sera visée par M.Chopin, agent chef et remis à Mme Deschamps, Provisseure, quotidiennement.
- + Réalisations pluri-quotidiennes des nettoyages de l'ensemble des chambres, sanitaires. (Bionettoyage plusieurs fois/jour : utilisation de produits de nettoyage préconisés et règlementés)
- + Il sera fait mention d'une forte insistance sur le nettoyage des poignées de portes, des rampes d'escaliers. Un agent spécifique sera dédié à cette tâche.

## **B) La rentrée professionnelle des enseignants – des CPE – Assistants d'éducation**

- + Avant la rentrée professionnelle, une évaluation du nombre de personnes présentes.
- + Une formation de l'ensemble des personnels sera organisée lors de la journée de rentrée professionnelle fixée au 04 juin 2020

Cette formation comprendra le rappel des gestes barrières, l'usage obligatoire du port du masque, l'hygiène régulière des mains, le respect de la distanciation sociale.

- + Une mise en situation sera construite avec les équipes autour de la notion de « PARCOURS PROPRE ». Celui-ci s'inspire du principe de la marche en avant.

➔ **FICHE ACTION 2 : Le rôle de l'infirmière dans la diffusion et le respect des gestes barrières, en accord avec le chef d'établissement.**

---

→ **FICHE ACTION 3 : Le rôle des AED dans la gestion des flux d'élèves dans l'établissement**  
Des Fiches Techniques des tâches à accomplir + Planning posté + validation des tâches accomplies seront données à chacun pour s'assurer de la bonne exécution des missions.

→ **FICHE ACTION 4 : Le rôle du CPE dans l'application des consignes à destination des élèves et des Assistants d'éducation.**

Tout comme les agents de la REGION, les enseignants sont invités à prendre leur température quotidiennement. Quand ils présentent des symptômes (fièvre, toux), ils devront rester chez eux. Une fois dans l'EPLE, des thermomètres seront positionnés dans l'infirmerie (37.8°).

### **C) La Rentrée des élèves**

Le lycée Edgar Morin scolarise ordinairement 130 élèves. En accueillant tous les niveaux par ½ classe, 65 élèves seraient présents, hypothèse haute.

Modalité de calcul des présences dans l'EPLE :

- ✚ Si on respecte toutes les conditions sanitaires, le lycée peut accueillir 65 élèves dont 25 élèves à la fois à l' INTERNAT. On entend par là, la possibilité de fournir à chaque élève, 1 sanitaire, 1 douche /1 chambre.
- ✚ Durant cette période, les élèves ont la possibilité de quitter l'établissement le soir. Une note à l'intention des familles sera rédigée.
- ✚ Une formation et un travail de responsabilisation citoyenne sera conduit pour adopter et respecter les gestes et les bonnes pratiques et comprendre la notion de distanciation sociale :

Cf FICHES ACTION 2 et 4

### **Remarques :**

Lors du retour des élèves, une FICHE de statut de l'élève sera remise, permettant la modification du régime de ces derniers. INTERNE ou demi-pensionnaires

**FICHE JOINTE : Le régime de l'élève (cf. Annexe 5 : changement de régime)**

L'accueil des élèves sera hebdomadaire sur le mode de l'alternance. 25 INTERNES en semaine A et 25 en semaine B. A cela s'ajoutent les élèves demi-pensionnaires éventuels dans la limite des 65.

### **D) L'information aux parents et le partage des modalités d'accueil.**

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour au LYCEE. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents sont notamment invités à prendre la

température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Une cellule d'accueil téléphonique est assurée par l'équipe de direction.

## II) LES MISES EN ŒUVRE TECHNIQUES DU FONCTIONNEMENT DU LYCEE EN MODALITE DEGRADEE

### A) Un cadrage sanitaire resserré

#### 1) La mise à disposition du matériel :

- ✚ L'ensemble des personnels aura à sa disposition des masques, des gants et du gel hydroalcoolique. Le port de ces équipements est obligatoire tout au long de la journée.
- ✚ L'ensemble du matériel sera fourni, en quantité suffisante, par la collectivité territoriale et par l'Education Nationale.
- ✚ L'établissement se charge en complément de provisionner des quantités de masques, de visières, de gants et de gel hydroalcoolique.

A titre indicatif : Quantités : 200 visières\* - 250 masques réutilisables\* – 4000 gants - gel

\*Remarque : normes AFNOR pour le matériel et DGA pour les masques.

Les masques sont lavables. A charge pour chaque personne de procéder au nettoyage.

#### 2) La réalisation d'un, parcours de type « marche en avant » :

- ✚ Mise en place d'un « parcours propre » d'entrée dans l'établissement.

#### *Description*

1. Mise en place d'un Sas de nettoyage - Accès par le bâtiment L - RDC
2. Passage obligatoire par le « **point toilettes** » équipé de savon ou gel hydroalcoolique pour procéder aux lavages des mains de l'ensemble des personnes entrant dans l'établissement.
3. Accès aux salles 7- 8 (salle agents-enseignants/élèves) pour s'assurer que chaque personne dispose du matériel obligatoire. En cas de manquement, le matériel sera à disposition dans chaque salle.
4. Les salles 9 – 10 seront aménagées respectivement pour accueillir les visiteurs et pour recevoir du matériel.

**Personnels en charge de l'exécution : AED + Agents d'entretien**

Continuité du « PARCOURS PROPRE » au sein de l'établissement pour délimiter les espaces de vie. A cet effet, un balisage et un fléchage sont mis en place. L'objectif étant de respecter la marche en avant et réguler les flux.

## Plan de CIRCULATION SANITAIRE : voir document en annexe 1

Ce plan comprend un marquage des zones de distanciation au sol ainsi qu'un fléchage indiquant le sens de circulation dans l'ensemble de l'enceinte de l'établissement.

*Personnels en charge de l'exécution : CPE + Assistants d'éducation*

### 3) Aménagement des locaux

- Salles de cours dédiées : regroupement par niveaux (12 élèves/groupe). Les salles de classes disposeront de 12 tables espacées selon les règles sanitaires. Le mobilier complémentaire ne sera plus accessible. Les élèves restent dans la même salle et dispose d'une table étiquetée à leur nom. Ils utilisent leur matériel personnel, tout matériel collectif est à proscrire.
  - Mise à disposition d'un distributeur de gel hydroalcoolique par classe utilisée
  - Port des masques obligatoire pour les élèves.
  - Mise en place d'horaires règlementés visant à gérer les flux d'élèves dans les cas suivants :
    - ✓ Passage aux toilettes (règlementé selon un planning réorganisé par le chef d'établissement et le CPE)
    - ✓ Récréation – horaires décalés (planning / niveau)  
2 services demi-pension selon le protocole d'accès :
    - ✓ Pour le déjeuner : 12h (30 élèves) – la distanciation demandée est respectée.  
13h (30 élèves) – Idem
- Pour le diner : 19h– 20h  
Pour le petit-déjeuner : 8h- 8h30

*Personnels en charge de l'exécution : CPE + Assistants d'éducation + Agents d'entretien*

*Remarques : chaque personnel sera doté d'une Fiche Technique pour assurer le respect des prescriptions et assurer un nettoyage régulier*

### B) Un cadrage pédagogique construit collectivement

#### 1) Les conditions matérielles de la reprise professionnelle

- ✚ Port des masques ou des visières par les enseignants et les élèves
- ✚ Regroupement des élèves par niveaux dans 6 salles dédiées RDC1-2-3-4- Exao –Techno.

- ✚ Lingettes désinfectantes sur le bureau à disposition de chaque enseignant lors des changements de salle. Il est vivement conseillé d'utiliser ces lingettes pour procéder à la désinfection des interrupteurs et les poignées de fenêtres avant toute manipulation.
- ✚ Aération des salles à chaque heure de cours
- ✚ Utilisation de son matériel personnel (matériel collectif à proscrire) – Les enseignants auront un kit de personnel (brosse, 4 feutres à tableau)
- ✚ Maintien des portes ouvertes obligatoires comme dans l'ensemble des l'établissement

## 2) Organisation pédagogique de la journée de classe

- ✚ Modification des emplois du temps : démarrage des cours à 9h
- ✚ Organisation des cours en présentiel et en distanciel
- ✚ Organisation des activités sportives en pratiques individuelles prioritairement

En cas de recours à des installations extérieures à l'établissement dont le fonctionnement est autorisé, elles devront répondre aux prescriptions du présent protocole.

### ELEMENTS SPECIFIQUES AUX ACTIVITES SPORTIVES :

- ❖ Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires, demander aux élèves de venir en tenue de sport dès le matin.
- ❖ Neutraliser les douches des vestiaires.
- ❖ Proscrire les jeux de ballons, sports de contact / sports collectifs.
- ❖ Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulés par tous (ou réserver uniquement les manipulations par l'enseignant), ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, pas de prêt de matériel collectif.
- ❖ Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

Veiller à ce que ces consignes soient strictement respectées pendant le cours.

**Remarque :** En ce qui concerne les enseignements, la DGESCO devrait prochainement publier un document de cadrage pour l'ensemble des disciplines. Le message principal est de ne pas reprendre les cours normalement, mais donner aux élèves tous les éléments qu'ils n'ont pas eus et qui seront nécessaires pour leur poursuite d'étude. (Schéma de synthèse, carte mentale...) les TP pour les salles expérimentales ne sont pas préconisés (ils sont fortement déconseillés).

**Personnels en charge de l'exécution : Enseignants**

## C) Un cadrage nouveau de la vie Scolaire et gestion de l'Internat (capacité d'accueil 25 élèves)

- **Préambule : Organisation du « Hors Temps » de classe.**

---

Les emplois du temps postés des assistants d'éducation sont revus en raison de la modification du fonctionnement de l'internat pour assurer strictement les règles sanitaires (cf protocole d'accès à l'internat)

La gestion des salles d'études sera assurée dans les mêmes conditions : les élèves resteront dans la salle dédiée.

### 1) Conditions matérielles

- + Temps de récréation décalés : deux espaces dans le respect de la marche en avant. L'espace récréatif est élargi et comprendra le parc.
- + Suppression de l'accès aux casiers
- + Suppression de l'accès au foyer
- + L'utilisation des tables de ping-pong est réglementée, le matériel désinfecté après chaque utilisation.
- + Surveillance des couloirs
- + Réglementation de l'accès aux toilettes
- + Nettoyage : 1 personnel dédié
- + Réduction du nombre d'unités d'internat (2)
- + Attribution d'une chambre individuelle - sanitaire/une douche individualisée. (Étiquetage nominatif)
- + Mise en place des accès badgés : éviter la manipulation des clés.
- +

**Personnels en charge de l'exécution : CPE + Assistants d'éducation + Agents d'entretien**

### 2) Modalités de mise en œuvre (Voir protocole internat détaillé ci-après)

- + Accès unique par escalier central, les autres accès restants fermés

Sur le palier : fontaine à gel hydroalcoolique : les élèves devront procéder à la désinfection des mains avant d'entrer dans les unités d'internat.

- + Une fois répartis dans les internats, les élèves devront rester dans leur chambre. Chaque élève disposera d'une chambre individuelle, d'une douche et d'un WC.
- + Un planning de passage à la douche sera distribué à chaque élève. Son respect sera impératif
- + Chaque semaine les effets personnels devront être repris et nettoyés
- + Chaque élève sera destinataire d'une charte d'engagement qu'il signera et fera co-signer par la famille

**Protocole détaillé définissant les modalités d'accès et de circulation à l'internat  
(Voir annexe 2)**

---

Pour garantir le respect des règles de protection sanitaire mises en place au sein de l'établissement, l'accès et les modalités de circulation à l'internat sont rigoureusement réglementées comme suit :

1. Conformément au règlement intérieur, aucun accès ne pourra avoir lieu la journée.
2. Afin que les conditions de sécurité sanitaire puissent être optimales, il a été convenu de limiter l'accès hebdomadaire à l'internat à 25 élèves. Un service de vie scolaire est dédié et adapté à la situation.

**Personnels en charge de l'exécution** : 2 assistants d'éducation sont responsables de l'internat filles des Seychelles et 2 autres de l'internat garçons de Phuket. Après les actes d'hygiène courants, 2 assistants d'éducation (1 par étage) au poste « tournant » finiront leur service soit à 22h.

### 3. Montée en chambre

- ✚ L'accès se fait uniquement par l'escalier central.
- ✚ La montée en chambre se fera de manière différée à partir de 20h et ce jusque 20h20. Chaque assistant d'éducation prendra alors en charge un groupe réduit de 5 élèves qu'il accompagnera en veillant scrupuleusement au respect de la distanciation physique d'au moins un mètre entre chaque élève.
- ✚ Sur le palier du 1er étage, chaque élève observera un acte de désinfection des mains au moyen de gel hydroalcoolique mis à la disposition.
- ✚ Ensuite, l'élève regagnera sa chambre selon un ordre défini afin d'éviter qu'il croise ses camarades. Ainsi, les élèves situés aux extrémités des couloirs de part et d'autre de l'escalier central s'y rendront en premier, viendront ensuite les élèves les moins éloignés.
- ✚ Dès lors que l'élève se retrouvera dans sa chambre, les seuls déplacements autorisés relèveront de l'hygiène courante et suivront des règles strictes. Aucun autre déplacement ne sera permis.

### 4. Organisation des déplacements au sein de l'internat pour les actes d'hygiène courants

- ✚ Chaque élève interne se verra attribuer un WC et une douche personnels. En fonction de leur disposition au sein de l'internat, l'élève interne devra s'y rendre accompagné de l'assistant d'éducation au poste « tournant » qui lui sera désigné et à l'horaire inscrit.
- ✚ Les élèves devront, dans certains cas, traverser l'internat intermédiaire pour se rendre dans leur espace sanitaire désigné. Au même titre que la montée en chambre, l'assistant d'éducation ne pourra pas accompagner un groupe supérieur à 5 élèves. Systématiquement avant l'accès à l'espace sanitaire, l'élève interne devra à nouveau procéder à un acte de désinfection des mains.
- ✚ Les temps dédiés aux actes d'hygiène s'échelonneront de 20h30 à 21h45 et selon un planning établi. Le temps individuel dédié à ces actes ne pourra excéder 15 minutes afin que

---

l'assistant d'éducation au poste « tournant » puisse prendre en charge un élève ou un autre groupe (en fonction de la disposition physique de leur espace sanitaire au sein de l'internat).

- ✚ Les élèves, après leurs actes d'hygiène retourneront en chambre accompagnés de l'assistant d'éducation désigné.

#### 5. Lever et toilette matinale

- ✚ Le lever se fera à partir de 7h30. Sur le même principe que le temps dédié aux actes d'hygiène courants le soir, 2 assistants d'éducation au poste de « tournant » renforceront le service de nuit le matin dès 7h30 pour permettre aux élèves, selon un planning établi, d'accéder à leur espace sanitaire.
- ✚ Dans la mesure du possible, la toilette matinale devra se faire dans la chambre puisque celle-ci est équipée d'un lavabo.

#### 6. Descente à la demi-pension

- ✚ La descente se fera par l'escalier central et s'échelonnera de 8h05 à 8h25 sur les mêmes modalités que la montée en chambre et en commençant cette fois-ci par les chambres se situant aux abords de l'escalier central.
- ✚ Un acte de désinfection des mains devra être observé sur le palier du 1er étage.
- ✚ Le petit-déjeuner aura lieu de 8h00 à 8h30.

#### Remarque : Situations particulières

- Accès urgent aux toilettes la nuit :

- ➔ Appel du maître d'internat
- ➔ Se rendre au bloc WC de secours (1/étage)

Jusque 22h30, l'AED en charge effectue une ronde dans son couloir et vérifie que les élèves n'ont pas besoin d'accéder une dernière fois aux WC. Un « dernier appel » est effectué. Plus aucune sortie n'est autorisée la nuit, sauf cas d'urgence.

## PROTOCLE DE CRISE EN CAS DE SUSPICION DE SYMPTOMES LIES EN APPARENCE AU COVID 19.

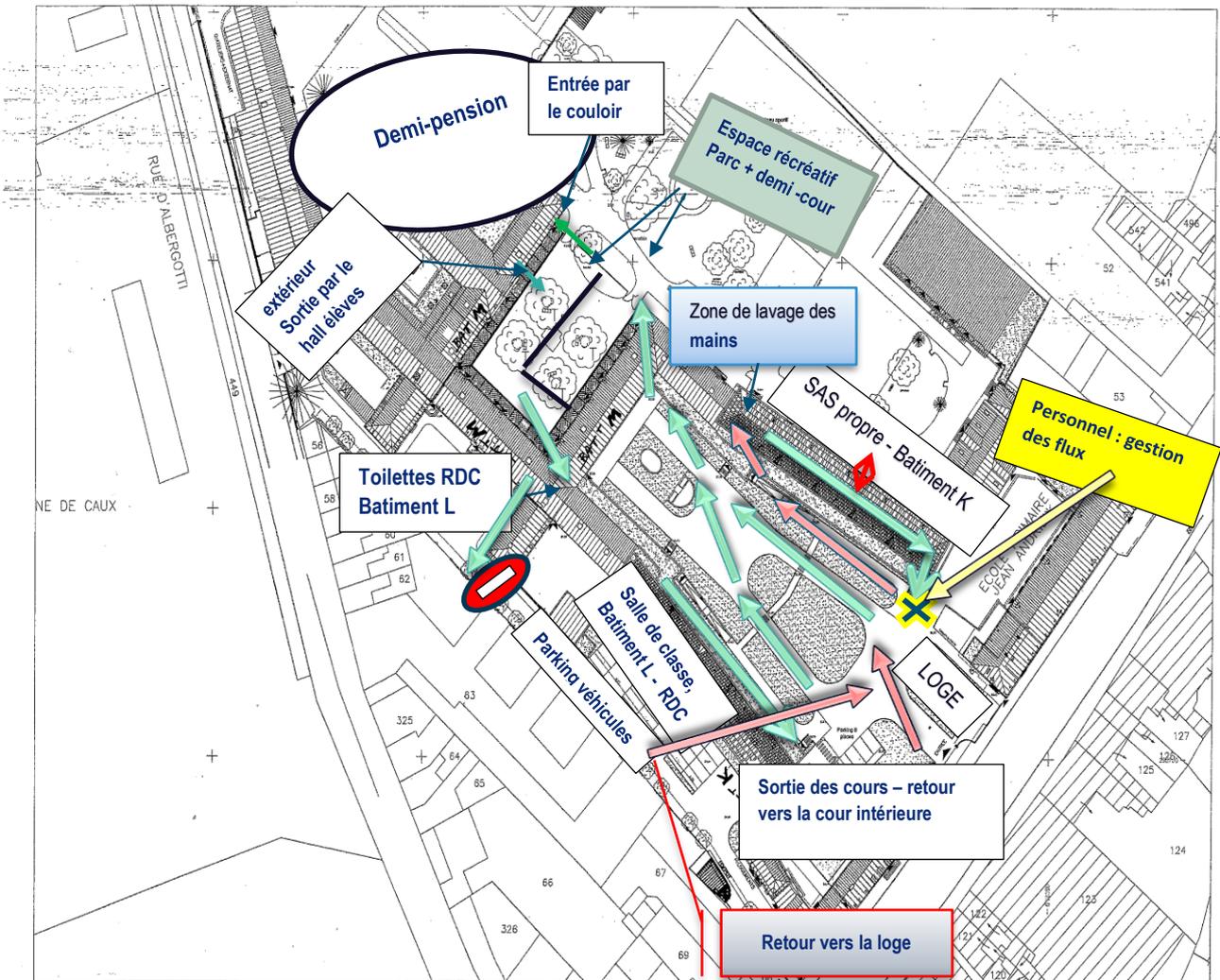
### Cas détecté au sein de l'établissement

En cas de symptômes avérés au sein de l'établissement, le protocole de crise sera mis en place. L'élève sera immédiatement isolé. L'infirmière contactera la famille qui viendra rechercher l'élève. Le protocole de désinfection s'appliquera.

Rappel des gestes barrières :



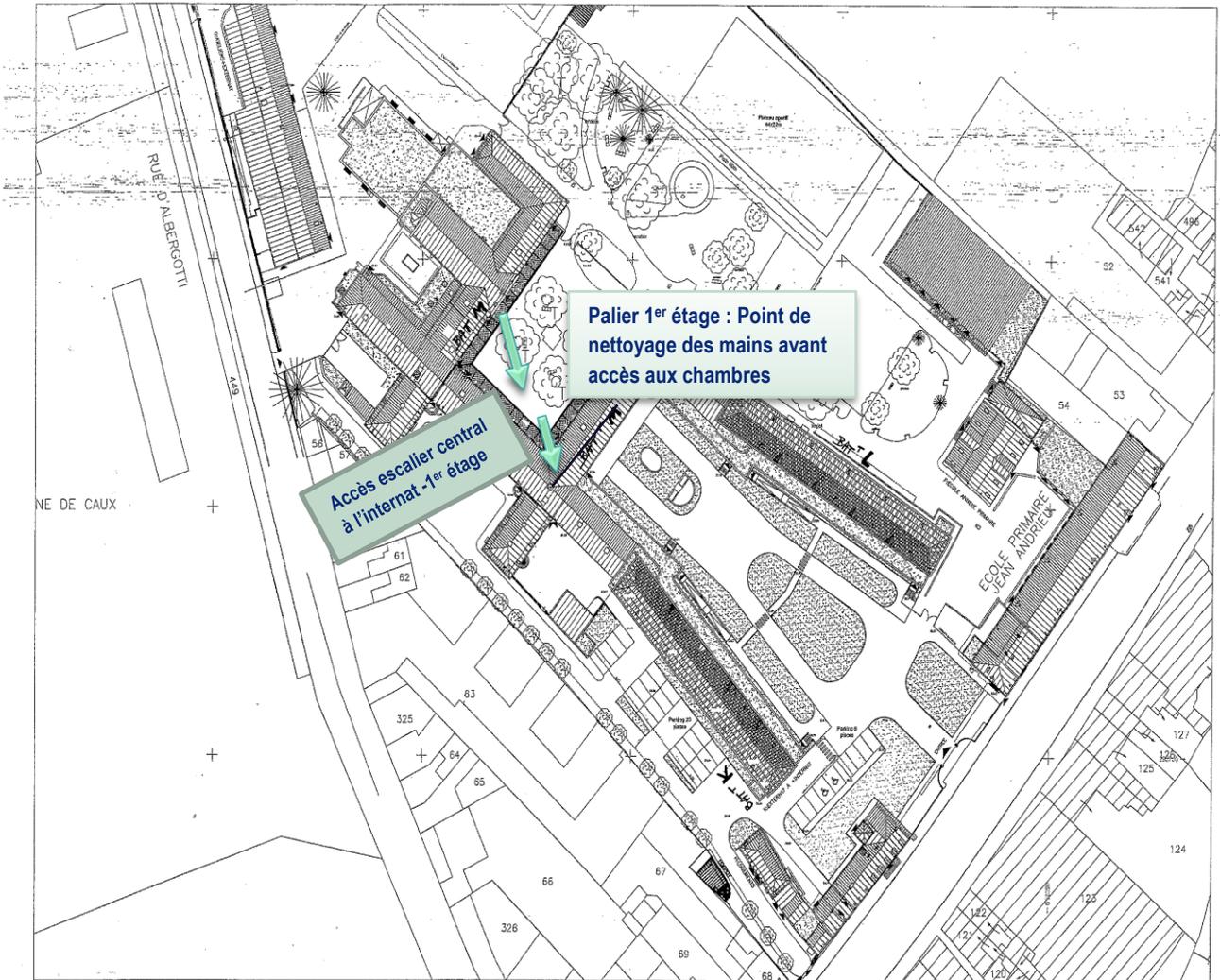
**Annexe 1 : Accès intérieur Etablissement : sens Cour d'honneur – Cour de l'horloge**  
Selon le principe de la « marche en avant »



Les personnels ou visiteurs qui entrent avec leur véhicule se rendent au parking et reviennent vers le SAS propre. Pas d'accès par l'arrière de l'établissement en entrant.

En fin de journée, la sortie par l'arrière de l'établissement est possible pour les enseignants.

## Annexe 2 : Plan d'accès à l'internat



## Annexe 3 : Protocole de désinfection des locaux (cf protocole national)

### ❖ Nettoyage après la reprise : "Nettoyage approfondi" en 2 étapes

#### ❖ 1ère étape, le nettoyage :

- Nettoyer à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure.
- Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales.
- Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées...).

#### ❖ 2ème étape, la désinfection :

- Utiliser un désinfectant virucide et conforme à la norme EN 14476. Les lingettes désinfectantes et conformes à la norme EN 14476 peuvent être utilisées.
- Désinfecter les points de contact manuels en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact, etc...).
- 
- Le nettoyage peut aussi être combiné en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection.
- 
- En absence de désinfectant virucide conforme à la norme EN 14 476, en dernier recours, une solution désinfectante à base d'eau de javel peut être préparée :
- Vérifier au préalable la compatibilité de l'eau de javel avec la nature de la surface.
- Pour l'eau de javel à 2,6 %, le dosage pourrait être de 10% soit 100 ml de javel par litre d'eau froide. Ce dosage peut être adapté aux circonstances de la désinfection.
- Suivre les recommandations du fabricant pour l'application de la solution à base d'eau de javel
- Rincer systématiquement après application de la solution à base d'eau de javel.

#### ❖ Fréquence :

- Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols, tables et chaises au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.
- Nettoyer et de désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les zones fréquemment touchées (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :
- Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, douches ...
- Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, télécommandes, claviers, écrans, souris, ...

- Matériel utilisé, supports pédagogiques, ...
- Aires de jeux et équipements sportifs si utilisés.
- En complément du traitement quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans les salles d'enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes.

❖ **Actions complémentaires :**

- Vider tous les jours les poubelles.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
- Aérer régulièrement les locaux (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe...).
- Eliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.

❖ **Prévention des risques pour le personnel :**

- Utiliser les produits de nettoyage dans le respect des modes opératoires indiqués par les fabricants. En complément des mesures sanitaires, les mesures de sécurité mentionnées dans les fiches de données de sécurité doivent être appliquées.

POINTS DE CONTROLE

- ❖ Vérifier le nettoyage des locaux quotidien.
- ❖ Salle de classe :
  - Vérifier le nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier avant l'arrivée des élèves.
- ❖ Vérifier que la fréquence de nettoyage approfondi est augmentée, dans les espaces utilisés, pour tous les points de contact, les zones fréquemment touchées et les usages multiples :
  - Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, douches ...
  - Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, télécommandes, claviers, écrans, souris, ...
  - Matériel utilisé, supports pédagogiques, ...
- ❖ Veiller à la réalisation d'un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves lorsque des groupes différents se succèdent dans les salles d'enseignements spécifiques.
- ❖ Espace de restauration (si accessible) :
  - S'assurer du nettoyage approfondi des tables et chaises avant l'arrivée des élèves puis entre chaque utilisateur.

- 
- ❖ Veiller au respect des consignes de sécurité liées à l'utilisation des produits de nettoyage.

*Personnels en charge de l'exécution : Chef d'établissement ou Chef d'établissement adjoint / agent Chef*

## Annexe 4 : Formulaire d'engagement



Douai, le 11 mai 2020

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du protocole sanitaire mis en place pour garantir la sécurité de l'ensemble de la communauté éducative, je souhaite attirer votre attention sur le strict respect des consignes qui vous ont été communiquées. À ce titre, ce protocole engage pleinement votre responsabilité et celle de vos enfants.

Ainsi, en cas de non-respect des mesures mises en place, le chef d'établissement se réserve le droit de prononcer immédiatement une éviction de l'établissement à tout élève contrevenant pour motif de sécurité sanitaire.

De la même façon, si, dans votre entourage, vous-même ou votre enfant, développe des symptômes pouvant être ceux du Covid-19 (toux et fièvre), je vous remercie de nous prévenir et de le garder à votre domicile.

**Je vous prie de bien vouloir compléter et signer l'attestation jointe et de nous la retourner par voie postale ou électronique dans les plus brefs délais :**

**Lycée d'excellence Edgar Morin**

**264, rue d'Arras**

**59500 Douai**

Ou [ce.0596892w@ac-lille.fr](mailto:ce.0596892w@ac-lille.fr)

Je sais pouvoir compter sur votre sens des responsabilités pour respecter les consignes ci-dessus énoncées.

Recevez, Madame, Monsieur, mes plus respectueuses salutations

R.Deschamps-Minéo, Provisure

✂.....✂.....✂.....✂.....✂

### Déclaration sur l'honneur quant au strict respect des mesures de protection sanitaire

Je soussigné(e) Madame, Monsieur \_\_\_\_\_, déclare m'engager à ce que mon enfant, \_\_\_\_\_ (nom de l'élève) respecte pleinement les mesures de protection sanitaire mises en place au sein de l'établissement. Je note qu'en cas de non-respect de celles-ci, une éviction de l'établissement pourra être prononcée.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Signatures du titulaire de l'autorité parentale et de l'élève

## Annexe 5 : Attestation de changement de régime

Douai, le 11 mai 2020

Madame, Monsieur,

Comme annoncé par M. Le ministre de l'éducation nationale, la réouverture du lycée Edgar Morin est prévue le 4 juin 2020, pour les personnels enseignants et le 5 juin pour les élèves.

Afin de respecter strictement les mesures sanitaires préconisées, le lycée est en capacité d'accueillir, chaque semaine, 65 élèves dont 25 internes.

Pendant cette période uniquement, les élèves auront la possibilité de rentrer à leur domicile chaque soir. Pour cela, ils devront changer de régime et adopter le statut demi-pensionnaire.

Je vous remercie de nous indiquer votre décision en remplissant le coupon ci-après et de nous le retourner afin que nous puissions nous organiser dans les plus brefs délais par voie électronique ou par courrier.

**Lycée d'excellence Edgar Morin**

264, rue d'Arras

59500 Douai

ou [ce.0596892w@ac-lille.fr](mailto:ce.0596892w@ac-lille.fr)

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

R.DESCHAMPS-MINEO, proviseure



### Changement de régime

Je soussigné(e) Madame, Monsieur \_\_\_\_\_, souhaite que mon enfant,  
\_\_\_\_\_ (nom de l'élève), classe \_\_\_\_\_ adopte le régime suivant :

Demi- pensionnaire

interne

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Signatures du titulaire de l'autorité parentale et de l'élève